

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

Convocation du 3 septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14

L'an deux mil quinze, le 10 du mois de septembre à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine, ROGER Arnaud et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Madame GOUJON Anne à madame JAHIER Eliane, monsieur GILBERT André à monsieur DAVY Jean-Luc, monsieur PORTIÉ Jérôme à monsieur DUSACRE Luc, monsieur de RICHEMONT Xavier à madame LETHIELLEUX Joëlle,

Absents et excusés : Monsieur REDOIS Laurent

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2015 peut-être approuvé. Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation est actée à l'unanimité.

Bilan des rencontres avec les associations communales

Mesdames CHERRÉ Christelle, Adjointe chargée de la commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture », et PRIOU Stéphanie, conseillère déléguée à la vie associative font le bilan des rencontres faites de mars à mai 2015 avec les 22 associations communales. L'objectif était d'avoir une meilleure connaissance de ces partenaires avec in fine la mise en place de conventions. Sont également évoqués les différents souhaits émis par les associations. Leurs demandes seront étudiées par les commissions concernées et une réponse apportée qu'elle soit positive ou négative. L'organisation d'une journée associative est évoquée mais le trop faible nombre de participants va provoquer la mise en place d'une réunion avec l'ensemble des associations pour en étudier la faisabilité. L'importance du rôle primordial d'une association dans la vie d'une commune est rappelée et des remerciements sont adressés aux deux élues pour la réalisation de leur travail.

Délibération fiscale 2016

Madame ATANI Béatrice, Adjointe chargée des Finances, rappelle aux élus le travail réalisé le 1er septembre dernier lors de la réunion de cette commission, au sujet des abattements de la taxe d'habitation. Depuis 2012, sont appliqués les taux suivants :

- Abattement général de base (AGB) : **10%**
- Abattement charge de famille (ACF) pour 1 et 2 personnes : **19%**
- Abattement charge de famille (ACF) de 3 personnes et + : **24%**

Au vu des abattements appliqués dans d'autres communes et dans le souci de conserver une certaine attractivité fiscale de la commune, il est proposé de modifier les nôtres pour 2016 de la façon suivante :

- Baisse de l'AGB de 10% à **0%**
- Baisse de l'ACF 1 et 2 de 19% à **15%**
- Baisse de l'ACF 3 et + de 24% à **20%**

Les conseillers municipaux passent au vote et acceptent à l'unanimité cette proposition.

Règlement intérieur

Les élus sont informés qu'un règlement intérieur a été réalisé et soumis au Comité Technique du Centre de Gestion, qui a émis un avis favorable, le 29 juin dernier, sous réserve de reformuler trois points. Les modifications ont été apportées en collaboration avec monsieur REDOIS Laurent, conseiller délégué au personnel communal. Après lecture, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il entrera en vigueur le vendredi 11 septembre 2015.

Demande de subvention pour une classe découverte

Madame Véronique FREULON, conseillère déléguée aux affaires scolaires, évoque la demande faite par le groupe scolaire Maurice Ludard pour une demande de subvention de 3 000,00 € nécessaire au financement d'une « classe découverte » organisée sur 3 jours en octobre à Mûrs-Erigné. L'accord est donnée à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Gaz 2015 (RODP)

Les élus sont informés qu'une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel doit être votée par le conseil municipal. Pour 2015, le plafond est fixé à 360,00 €. L'accord est donné à l'unanimité pour établir un titre de 360,00 € à l'ordre de GRDF.

Acquisition de la parcelle n°E-1065

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de la commune d'acquérir la parcelle E-1065 appartenant à monsieur Marcel LEBRUN. Cette parcelle de 145 m² permettrait de faire la jonction entre la rue du Clos des Cosses et l'allée piétonnière rejoignant la rue des Roseaux. Une proposition a été faite par la mairie pour une acquisition à 500,00 € net vendeur, refusée par monsieur LEBRUN qui en demande 750,00 €. Ce prix étant considéré comme trop élevé, il est décidé à l'unanimité d'attendre pour acquérir ce terrain.

Accueil périscolaire

Le dossier relatif à l'ouverture de la garderie un quart d'heure plus tôt le matin est représenté aux élus avec une analyse financière réalisée sur les charges de personnel. D'ici la fin de l'année 2015, il n'y aura aucune incidence. A compter de 2016 et en ajoutant ce quart d'heure supplémentaire journalier sur un seul agent en CDD, le coût annuel s'élèverait à 443,40 €, soit pour 45 heures supplémentaires par an à 9,85 € l'heure ou 2,46 € le ¼ heure. Pour couvrir ce surcoût de 2,46 €, il est proposé d'appliquer pour ce quart d'heure, le tarif d'une demi-heure. Aussi, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ouverture de la garderie à 7h15 au lieu de 7h30 et pour fixer le tarif de ce quart d'heure supplémentaire à 0,48 € pour un QF inférieur à 737 € et à 0,82 € pour un QF supérieur ou égal à 737 €. Ce nouveau service sera mis en place le lundi 21 septembre 2015.

Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état préparé par le receveur municipal qui n'a pas pu procéder aux recouvrements de certains titres et qui demande leur admission en non-valeurs. Le montant de cet état n°1677340512 concerne le budget annexe Assainissement pour un montant total de **332,47 €**, réparti ainsi :

- Hôtel Restaurant Le Rouget – Référence R-9986-188 de 2011 pour 284,00 €

- Hôtel Restaurant Le Rouget – Référence R-9986-188 de 2011 pour 13,50 €
- Ouest Energies Nouvelles – Référence R-22001-280 de 2014 pour 34,97 €

Accord à l'unanimité pour cette admission en non-valeurs.

Panneau lumineux

Monsieur le Maire indique aux élus que l'entreprise SIAM souhaite donner un panneau lumineux 2 faces à la commune. Après discussion, les élus décident d'implanter ce matériel sur petit parking de la rue Henri Trouilleau, situé près des deux écoles

Questions diverses

Flash de septembre 2015 : Le flash de la rentrée est en cours d'élaboration et sera distribué fin de semaine prochaine. Y sera évoquée la possibilité d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre afin de pouvoir voter aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Le prochain bulletin paraîtra en janvier 2016.

Réforme territoriale : Le document préparé par monsieur Guy BOUDAUD, DGS de la communauté de communes Loir et Sarthe, a été remis aux élus. Ce document, relatant le mariage de trois communautés de communes, risque d'être obsolète car la loi NOTRE vient de fixer le seuil de population à 15 000 habitants au lieu de 20 000. Les fusions prévues sont déjà remises en cause et devront être communiquées au Préfet au 31 mars 2016 au lieu du 31 décembre 2015. De nombreuses réunions de travail sont encore à prévoir sur ce dossier.

Journée Nationale d'Action du 19 septembre 2015 : Du fait de la forte baisse des dotations de l'état et de ses conséquences sur les budgets communaux, l'AMF (Association des Maires de France) organise une journée d'action le 19 septembre prochain. Sur le Maine-et-Loire, cette journée prendra la forme de matinée d'information auprès de la population. Ainsi, à Daumeray, la salle Etienne Poitevin sera utilisée de 10h00 à 12h00.

Repas des Seniors : Le prochain repas des Seniors aura lieu le dimanche 25 octobre 2015. Afin que le prix du traiteur n'augmente pas, madame GOUJON Anne, conseillère déléguée aux personnes âgées, souhaiterait que les élus et membres du CCAS puissent assurer le service du repas. Christelle CHERRÉ, Béatrice ATANI, Eliane JAHIER et Jean-Luc DAVY se portent volontaires.